

Nouveau contact :
TÉL FDGDON
Ligne directe
02 97 69 28 70

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE
56910 ST NICOLAS-DU-TERTRE

Objet : Lutte contre le frelon asiatique
N/réf : LM/JR – CFDG0201

Vannes, le 19 Février 2015

Le frelon asiatique, arrivé en France au début des années 2000, a colonisé progressivement notre territoire pour arriver sur notre département en 2011. S'il n'est pas plus dangereux pour l'homme que notre frelon européen, son impact sur les colonies d'abeilles a été avéré et nous devons donc limiter sa progression.

Depuis 2011, la FDGDON Morbihan, en partenariat avec les apiculteurs, a organisé la destruction des nids rendant ainsi service aux administrés des communes bien démunis face à cet envahisseur. Devant le nombre croissant de nids (plus de 1150 en 2014), un comité de pilotage a été mis en place sur le département réunissant Joël LABBE, Sénateur du Morbihan, le Conseil Général, l'Association des Maires, la FDGDON et les apiculteurs (GDSA et Syndicat Apicole) afin d'intensifier la lutte qui sera axée dans un premier temps sur le piégeage des fondatrices (reines) au printemps notamment et sur la destruction des nids (mai à novembre).

Vous trouverez donc ci-joint de la documentation relative au frelon asiatique (son cycle, les dangers, le contexte réglementaire) et plus particulièrement des éléments concernant la réalisation du piégeage (type de piège préconisé, dates de pose conseillées, appâts conseillés, modèles de pièges à fabriquer et adresse de revendeurs).

Nous vous rappelons que dans le cadre du comité de pilotage frelon asiatique, il vous est demandé de nommer un référent communal qui sera l'interlocuteur de vos administrés sur le sujet. Une formation des référents communaux sera organisée courant mars par la FDGDON ; cette formation sera gratuite pour les référents des communes en convention multi-services.

Nous vous encourageons à diffuser ces informations à vos administrés.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

M. COLLEU

LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina nigrithorax*)



(source UNAF)



(source FDGDON 56)



(source FDGDON 56)

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a été introduit accidentellement en France au début des années 2000. Son introduction serait le fait d'une importation de poteries chinoises à destination du Lot et Garonne. Sa vitesse de progression sur notre territoire est impressionnante (100 km / an). Le premier cas recensé sur le Morbihan remonte à 2011 et depuis il ne cesse de progresser et a envahi la totalité du Département en 2014.

LE CYCLE DE VIE DE LA COLONIE DE VESPA VELUTINA

(source congrès FNOSAD / 2013)

Janvier : les fondatrices sont en hivernage.

Février - mars : émergence des reines, recherche d'un emplacement pour la construction d'un nid primaire.

Mars - avril : les reines ont construit leur premier nid et pondent leurs premiers œufs, les larves naissent. Il faudra les nourrir, les reines sont seules à les nourrir. A cette période, on peut trouver dans les pièges des reines fondatrices.

Mai : naissance des premières ouvrières, la reine ne sort plus du nid, elle pond. Les ouvrières modifient la grosseur des nids pour que la reine ait de la place pour pondre.

Juin : on peut commencer à trouver des ouvrières autour des ruches.

Juillet - août : construction d'un nid secondaire, aux dimensions plus conséquentes, il y a beaucoup d'ouvrières, la reine pond, il y a suffisamment d'ouvrières pour nourrir toutes les larves (les nids recensés se trouvent à 49 % en ville, 43 % en zone agricole et 7 % en forêt).

Septembre - octobre : naissance des futures reines.

Novembre - décembre : mort des mâles puis des ouvrières, les reines quittent le nid. En général un nid comprend 6 000 insectes, les nids les plus gros peuvent contenir 15 000 individus. Une colonie peut donner naissance à environ 200 à 400 femelles sexuées.

Espérance de vie des fondatrices :

85 à 95 % des fondatrices meurent au cours de l'hiver et 90 à 95 % au printemps. (1 nid non détruit engendre de 4 à 6 nids l'année suivante dans un rayon d'1 km). Les nids ne sont pas réutilisés.

Régime alimentaire :

Les frelons asiatiques adultes se nourrissent principalement de liquides sucrés, miel, nectar, miellat et en fin de saison, de fruits mûrs, pommes, prunes, raisins, fruits rouges ... Les larves ont un régime carnassier (insectes, araignées, viandes, poissons frais) et sont nourries par les ouvrières.

LES RISQUES

Danger pour l'homme :

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire.

Par contre, lors de l'approche du nid (< 5 m), les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas (arbuste, haie, ...), lors d'opérations de taillage ou débroussaillage et lors de travaux d'élagage ou dans les vergers.

De nombreux nids sont découverts à l'automne (chute des feuilles).

Danger pour les abeilles :

Les ruchers situés non loin des nids sont les principales victimes du frelon asiatique. Le thorax des abeilles, riche en protéine, est l'une des principales source d'alimentation des larves. De plus, cela engendre un stress pour les abeilles et donc un affaiblissement de la colonie.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE : UN DOUBLE CLASSEMENT

• *Vespa velutina* a été classé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt par Arrêté en date du 26 décembre 2012 comme « **danger sanitaire de deuxième catégorie** pour l'**abeille domestique** *Apis mellifera* sur tout le territoire français ».

- La notion de « Danger sanitaire » remplace progressivement celle d'« Organisme Nuisible ». Les deux termes sont donc bien équivalents.
- La deuxième catégorie indique que l'Etat valide les programmes de prévention, de surveillance ou de lutte conduits par l'ASR (Association Sanitaire Régionale) mais n'est pas engagé financièrement pour leur mise en œuvre.
- A ce stade, l'entrée sanitaire retenue par l'Etat est la protection de l'abeille domestique. Par conséquent, les mesures de prévention, surveillance et lutte font l'objet d'un cadrage de l'Etat uniquement en ce qui concerne les cheptels apicoles.

Comme précisé dans l'Arrêté, ce classement permet, « à l'autorité administrative (Monsieur le Préfet de Région) de définir des actions de surveillance, de prévention et de lutte (...) ou d'approuver (...) un programme volontaire collectif d'initiative professionnelle ».

• Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a pris un arrêté en date du 22 janvier 2013, interdisant « sur tout le territoire national et en tout temps, l'introduction volontaire dans le milieu naturel des spécimens vivants du frelon à pattes jaunes *Vespa velutina* ». Il s'agit là d'une reconnaissance du frelon asiatique

comme espèce exotique envahissante, sans que cela donne pour autant, à ce stade, de moyens ou leviers supplémentaires dans le cadre d'un plan de lutte.

A retenir :

- Le classement du frelon asiatique en Danger sanitaire ne constitue en rien une obligation de lutte contre l'espèce. La décision de destruction et les coûts de mise en œuvre incombent au propriétaire du fond sur lequel se trouve le nid.
- L'Etat ne prévoit pas à ce stade de participer au financement des mesures de lutte contre le frelon asiatique.
- La problématique du développement du frelon asiatique est prise en compte par l'Etat uniquement pour son impact sur l'activité apicole.

QUELLES ACTIONS POSSIBLES

L'Etat a proposé le 10 mai 2013 une note de service (DGAL / SDSPA / N2013-8082) de recommandations des actions de surveillance, prévention et lutte qu'il est possible de mettre en œuvre dans les départements afin de limiter la prédation par le frelon asiatique dans les ruchers.

Cette note de service aborde :

- les éléments **d'identification de l'espèce,**
- la lutte par **destruction des nids,**
- le **piégeage des ruchers.**

Une organisation est mise en place en 2015 sur le Morbihan avec tous les acteurs concernés : FDGDON 56, GDS Apicole, Syndicat Apicole, Conseil Général, Association des Maires (communes - communauté de communes).



(source UNAF)

LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina nigrithorax*)



(source FDGDON 56)

PIEGEAGE DES FUTURES REINES VESPA VELUTINA NIGRITHORAX (FRELON ASIATIQUE)

Rappel : L'intérêt du piégeage de printemps est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées (reines) de frelons asiatiques, capables de construire et développer un nid.

Un nid c'est une reine fécondée qui a survécu à l'hiver et au piégeage.

- Cela permet d'épargner les colonies d'abeilles et de protéger la biodiversité.
- C'est un moyen efficace et peu coûteux pour diminuer la prolifération des nids de frelons asiatiques.

TYPES DE PIEGES

Il faut privilégier les pièges les plus sélectifs.

• Piège du commerce

Il existe dans le commerce un certain nombre de pièges, mais le coût d'achat est bien souvent un frein.

Les plus courants sont **les pièges à guêpes**, parmi ceux-ci, le **piège cloche** qui est relativement peu onéreux. Néanmoins, manquant de sélectivité, il est déconseillé. D'autres pièges, sélectifs, sont disponibles.

• Piège à fabriquer

Le piège bouteille, facile à réaliser en coupant le goulot d'une bouteille plastique et en le renversant pour former un entonnoir sur le restant du corps cylindrique (voir pièces jointes).

Il est important de placer une protection au-dessus de l'entonnoir pour éviter que le tout se transforme en pluviomètre.

L'utilisation de ce piège est moins performante mais peut s'avérer utile dans les lieux où il y a risque de vol et de dégradation.

Il est recommandé de réaliser des trous de sortie (interstices) de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés. De plus, une mousse, des galets ou une grille peuvent être placés au fond du piège afin d'éviter la noyade de ces insectes.

MELANGES ATTRACTIFS

Les appâts à placer dans les pièges doivent être très attractifs pour *Vespa Velutina* et pas pour les autres insectes. L'alimentation des reines est à base de glucides (sucre). Il existe plusieurs recettes, le mélange bière-limonade (« panaché ») semble donner de bons résultats en y rajoutant de temps à autre un peu de limonade.

D'autres mélanges sont préconisés comme bière + vin blanc (l'alcool fait fuir les abeilles) agrémenté d'un sirop parfumé : grenadine, fraise...

Attention : certains sirops ne semblent pas donner satisfaction, ne pas hésiter à changer de marque.

Conseil : Lorsque votre piège fonctionne bien, évitez de le laisser se dessécher et surtout ne le videz pas totalement.

Laissez toujours plusieurs frelons (vérifiez que les frelons sont morts avant de vider le piège avec un ustensile adéquat). En écraser quelques uns sur la paroi semble attirer les autres.

EMPLACEMENT DES PIEGES

Les pièges seront placés préférentiellement aux endroits suivants :

La proximité des emplacements des anciens nids non détruits l'année précédente est à privilégier, surtout dès le réveil des reines (fin février). En effet un grand nombre d'entre elles semblent hiverner à proximité du vieux nid.

Le rucher, l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur. Ce sont des endroits importants, ils permettent de capturer les reines qui chercheraient à s'établir dans le voisinage, ou tout simplement à s'alimenter et ce dès la fin février. Un piège pour 2 ruches placé derrière ou à côté de celle-ci avec l'ouverture à hauteur de la planche d'envol semble être conseillé.

Les composteurs ménagers contenant des épluchures de fruits (odeurs de fruits mûrs).

Les arbres en fleurs tôt dans la saison. Certains arbres semblent attirer énormément les reines de frelons asiatiques (camélias à fleurs simples ..., plus tard les pruniers ...) Choisir les végétaux les plus visités par les insectes.

L'emplacement des pièges doit être facile d'accès, à une hauteur de 0,5 à 1,5m. Les placer afin qu'ils soient le matin au soleil et l'après midi à l'ombre (si possible). Il n'est pas inutile de placer plusieurs pièges au même endroit surtout si on dispose des pièges et des mélanges différents. Cette solution permet de choisir le piège le plus attractif et le plus sélectif.

CALENDRIER

Les pièges installés en dehors des ruchers doivent être retirés début mai pour éviter de capturer les espèces autochtones. Ils peuvent être replacés dès la mi-septembre à début décembre, période au cours de laquelle les jeunes reines commencent à quitter les nids qui ont malheureusement réussi à s'installer.

Pour l'apiculteur le piégeage est conseillé de mi-février à début décembre au niveau du rucher. Pendant la période estivale, les frelons étant plus à la recherche de protéines pour nourrir leurs larves, il est bon de mettre aussi des pièges avec des appâts protéinés (poisson...), mais attention aux odeurs.



(source UNAF)

LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina nigrithorax*)

LES NIDS

NID PRIMAIRE ET NID SECONDAIRE

Le nid primaire est réalisé par la reine seule en début de saison. Il est important de le repérer le plus tôt possible pour le détruire. Quand le nid atteint la taille d'un gros melon, fin juin début juillet il y a déjà de nombreuses naissances d'ouvrières, une petite centaine. La colonie va migrer très rapidement pour s'installer le plus souvent à la cime d'un arbre et être hors d'atteinte et de vue.

Ce nouveau nid est appelé nid secondaire, peut avoir des dimensions importantes et abriter plusieurs milliers de frelons. A partir de début septembre et jusqu'à fin octobre, un nid peut libérer suivant sa taille jusqu'à 550 reines.

Toutes ne seront pas fécondées (40 %). Le nid, par la suite, va périr et ne sera pas réutilisé.

Après novembre, les individus éventuellement présents dans le nid (principalement des ouvrières) étant voués à mourir, la destruction n'est pas justifiée, sauf s'il représente un danger. Les oiseaux se chargeront de consommer les derniers frelons et deviendront peut être de futurs alliés.

(source UNAF)



nid primaire



(source FDGDON 56)

nid secondaire

DESTRUCTION DU NID PRIMAIRE

Le nid primaire est souvent très proche des habitations. En effet il ne résiste pas aux intempéries et il n'est pas rare de le trouver dans un abri de jardin, une avancée de toiture, une cabane, un hangar, une volière ...

Au début de la construction il a la taille d'un œuf de poule avec l'orifice d'entrée placé en bas et seule la reine est présente et très active. Elle doit s'alimenter, aller chercher les matériaux pour agrandir le nid, le tout dans la journée car c'est un insecte diurne. La destruction du nid doit se faire impérativement le soir afin d'éliminer la reine. Toute destruction dans la journée en l'absence de la reine est une erreur, en effet celle-ci reconstruira très rapidement un autre nid primaire, qui donnera quelques mois après un gros nid pouvant abriter plusieurs milliers de frelons.

Une fois la nuit venue on peut écraser énergiquement le nid avec un objet contondant ou à l'aide d'un sac et l'enfermer rapidement et le décrocher en prenant bien soin de fermer le tout et de le détruire. On peut également utiliser un insecticide. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir mener à bien cette opération, n'hésitez pas à contacter votre mairie, un apiculteur.



**LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
ORGANISATION 2015**

(source FDGDON 56)

LE PIEGEAGE DES FONDATRICES OU REINES

- 1) Utiliser un piège sélectif :
- cf modèle joint (à fabriquer)
 - listes de fournisseurs (achat)

FARAGO Morbihan
2 rue de Bourseul
Le Poteau
56890 SAINT AVE
Tél : 02 97 61 80 80

ESAT ALPHA
19 avenue Beau Soleil
64320 IDRON
Tél : 05 59 02 52 82

- 2) Calendrier de pose des pièges :

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Particulier		-----							-----			
Apiculteur (ruches)		-----			-----	-----	-----	-----				

Fondatrices
Ouvrières
Fondatrices et ouvrières

- 3) Appât conseillé dans le piège :
- Printemps et automne (appât sucré) : vin blanc + bière + sirop (cassis, framboise, ...)
 - Eté (les appâts « protéinés » restent plus attractifs) : sardines, ... (mais attention aux odeurs !)

LA DESTRUCTION DES NIDS

L'organisation 2015 prévoit que chaque commune nomme un référent Frelon Asiatique interlocuteur des administrés. Après avoir reçu une formation, celui-ci aura les missions suivantes dans le cadre de la destruction des nids :

- Confirmer l'espèce concernée
- Mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise en mesure d'assurer la destruction du nid
- S'assurer de la destruction effective du nid
- Transmettre les éléments requis pour le versement d'éventuelles subventions

En 2015, le Conseil Général du Morbihan attribuera une aide à la destruction des nids selon les modalités suivantes : 50 % de la dépense plafonnée comme suit en fonction de la hauteur du nid :

- Moins de 8 mètres : 110 €
- De 8 à 20 mètres : 140 €
- Plus de 20 mètres : 200 €
- Plus de 15 mètres avec nacelle : 400 €

Modalités :

www.morbihan.fr/les-services/aides-departementales/toutes-nos-aides/toutes-nos-aides/

Mot clé : frelon asiatique

**FRELON ASIATIQUE
NOTATION PIEGEAGE
(1 comptage par semaine au minimum)**

Nom : Prénom :
Adresse :
CP / Commune : Tél :

Apiculteur

Particulier

Nombre de piège(s) :
Localisation du ou des piège(s) :
.....
Localisation du rucher :
.....
Nombre de ruches :

Frelon asiatique



Frelon européen

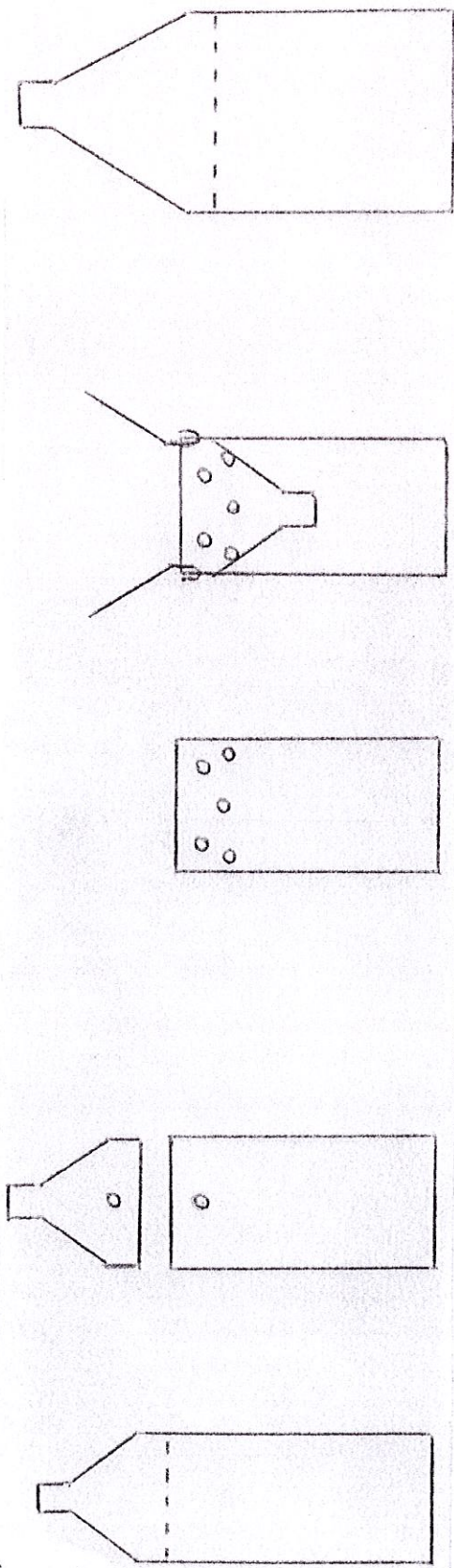


Pour tout renseignement : FDGDON 56 - Tél 02 97 69 28 70
Fiche à retourner à la FDGDON 56 par mail ou par courrier pour le 31 mai.

FDGDON 56 : 8 avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 VANNES Cedex
Mail : accueil@fdgdon56.fr

LIEU	DATE	FRELON ASIATIQUE (nombre)	AUTRES

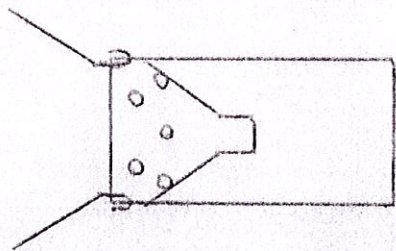
Fabrication d'un piège bouteille démontable pour frelons asiatiques



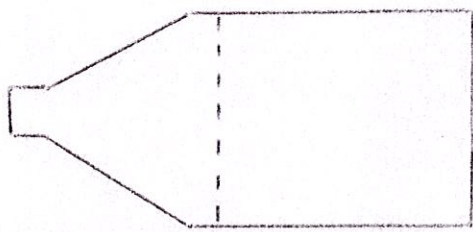
①

②

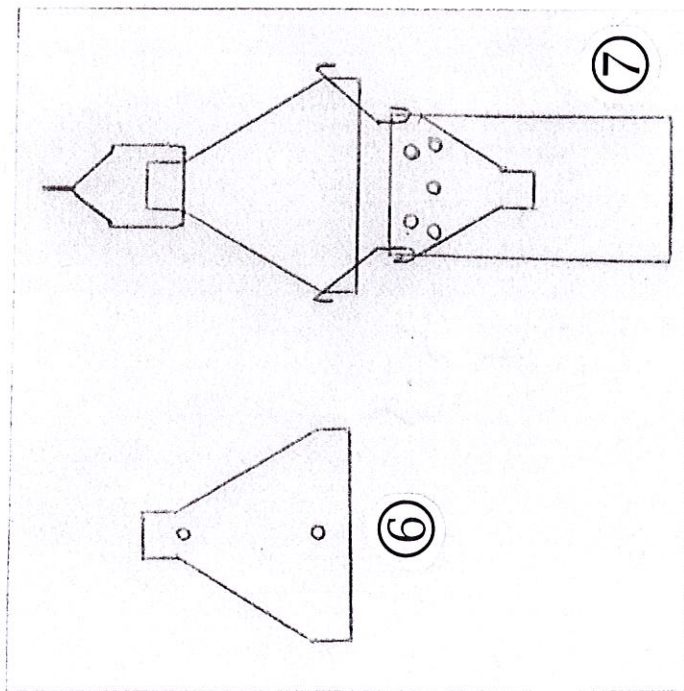
③



④



⑤



⑥

⑦

- ① Choisir une bouteille plastique, de préférence rigide
- ② Couper la bouteille dans sa partie haute, faire 2 trous à 180° dans chacune des parties
- ③ Dans la partie haute, faire des trous < 5 mm
- ④ Insérer le goulot, le fixer avec 2 crochets (fil de fer)
- ⑤ ⑥ Prendre une bouteille de plus grande dimension, couper la partie haute, faire 2 trous en face de ceux du piège
- ⑦ Ajuster le chapeau sur le piège, mettre le fil d'accrochage

